Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260623-DL2026_2306_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	22
votants	23

Délibération n° 2026 –23/06- 03

Adoption du relevé des décisions du Maire

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié

L'an deux mille vingt-six , le 23 juin à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET
Date de convocation : Le 17 juin 2026

Présents : - BADOUAL Claudie- CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUÉZENNEC Bruno– JÉHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – - LE LOUER Patrick– LE MAREC Perrine - LONGUÉPÉ Romain – MANDOIS Alain - MARTIN Isabelle – MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri — RUP JOLY Judikaëlle -SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - LE GRAS Jean-Marc à LE GOLVAN Yannick

Secrétaire de séance : BADOUAL Claudie
Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 2026-21/03-01 du 21 mars 2026- alinéa 3- déléguant au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant que les décisions prises doivent faire l'objet d'un compte – rendu au Conseil municipal,

Madame Le Maire présente aux membres du conseil municipal les décisions suivantes prises dans le cadre de sa délégation :

N° décision	***Objet***	***Montant***
2026-06/05-20	*Travaux de construction d'une maison de santé – Avenant 1- Lot 11 « Peinture » - Entreprise SPHERES ET COULEURS*	*+ 600,24 € HT*
2026-06/05-21	*MAPA – Travaux de couverture – Chapelle de Locoal Camors (remplace et annule décision n°2025-11/12-67 du 11 décembre 2025 en raison de la cessation d'activité de l'entreprise)*	*+ 6 594,82 € HT*
2026-06/05-22	*Non exercice du droit de préemption – Renonciation à acquérir – Liste récapitulative Année 2026 (Trimestre 01)*	
2026- 06/05-23	*Travaux de création d'arasements et de fossés à Cosporh et Bodavel- Entreprise TP Anthony GUICHARD*	*+ 7 550,00 €HT*
2026-11/05-24	*Travaux de conservation, restauration et valorisation de l'église Saint Sané- Avenant n°2- Tranche 3 « Ravalement extérieur » avec ANTAK Architecte*	*+ 13 425,50 € HT*
2026-12/05-25	*Travaux de réhabilitation d'un restaurant scolaire- Avenant n°1 – Lot 16 « Plomberie, chauffage, ventilation » avec l'entreprise TEXIER*	*+ 730,12 € HT*
2026-04/06-26	*Réalisation d'un emprunt de 600 000 € auprès du Crédit Agricole*	*+ 600 000 €*
2026-04/06-27	*Travaux de voirie – Impasse de Guernehy – Entreprise COLAS*	*+15 103,55 € HT*
2026-12/06-28	*Convention avec le département pour la mise à disposition de locaux et services pour l'exercice des permanences sociales à la Mairie de Camors-*	
2026-17/06-29	*Travaux de réhabilitation d'un restaurant scolaire- Avenant n°6 – Lot 09 « Menuiseries intérieures bois» avec l'entreprise THETIOT*	*+ 285,00 € HT*

Après avoir entendu l'exposé des décisions prises par le maire, au titre de sa délégation, il est proposé aux membres du conseil municipal d'en prendre acte.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260623-DL2026_2306_03-DE

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 23 juin 2026
Le Maire,

MAIRIE de CAMORS (Morbihan)

Christelle JAFFRÉ DANIET

Le Secrétaire,

BADOUAL Claudie

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »